

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.248

Schéma de cohérence
territoriale - Syndicat
mixte de
l'Angoumois :
désignation des
délégués
représentant le Grand
Angoulême au comité
syndical

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Bernard CONTAMINE à Jean-Pierre GRAND, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - SYNDICAT MIXTE DE L'ANGOUMOIS :
DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LE GRAND ANGOULEME AU COMITE
SYNDICAL**

Par délibération n°155 du 9 juillet 2009, le conseil communautaire a approuvé le projet de statuts du syndicat mixte de l'Angoumois, qui a pour vocation la mise en place et le suivi du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Angoumois.

Ensuite, les communautés de communes de Braconne Charente, de Charente Boëme Charraud, de la Vallée de l'Echelle et la commune de Mornac, ont approuvé le périmètre et les projets de statuts.

Puis par arrêté du 26 novembre 2009 Monsieur le Préfet l'a créé.

Ce syndicat mixte doit être administré par un comité syndical composé de représentants des collectivités membres : 60 délégués titulaires et 24 suppléants.

En application de l'article 8 des statuts, il convient donc de désigner les représentants de la communauté d'agglomération, soit 35 représentants titulaires et 10 suppléants.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 décembre 2009,

Je vous propose :

DE DESIGNER les représentants titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération suivants, au comité syndical du syndicat mixte de l'Angoumois :

35 délégués titulaires :

Mmes COUTANT Françoise
LABIE Madeleine
GUINANDIE Janine
LAMANT Françoise
PEREZ Catherine
DEBOEVERE Catherine
BAPTISTE Brigitte
GODICHAUD Fabienne

MM. LAVAUD Philippe
BALEYNAUD Nicolas
DESAPHY Gérard
LACHAUD Joël
LASNIER Dominique
PESLERBE Laurent
SARDIN Frédéric
THUILLIER Dominique
RAHMANI Rachid

MM. JABOUILLE Robert
NEBOUT François
BEAUCHAUD Jean-Claude
MAGNANON Bertrand
BESSE Jean-Claude
VIGIER Gilles
FOUGERE Maurice
VAUD Patrick
GRAND Jean-Pierre
LOUIS Didier
BONICHON André
BRONCY Michel
HARDY Maurice
DAURE Jean-François
BONNET Jacky
ETIENNE Guy
CONTAMINE Bernard
GERMANEAU Michel

10 délégués suppléants :

Mmes DEBILY Marie-Noëlle
PAULAIS-LAFONT Marie-Annick

MM. BRION Yves
PATIE Jean-Henri
RAPNOUIL Christian
DUBREUIL Jacques
PIAUD Alain
NOBLE Jacques
NICOLAS Cyrille
CHAPEAU Stéphane

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 décembre 2009	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2009